

DÉMOGRAPHIE ET CULTURES

*Colloque international de Québec
(Canada, 25-29 août 2008)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>**

Transmission familiale des langues en France

Alexandra FILHON

Maître de Conférences à Paris X-Nanterre

Le monopole de la langue française n'a cessé de croître au fil du XX^{ème} siècle et cette unicité linguistique du territoire symbolise l'indivisibilité de la nation. Toutefois, l'europanisation, la mondialisation, la mobilité de plus en plus grande des individus nécessitent la maîtrise d'autres langues comme l'anglais ou l'espagnol. C'est pourquoi, l'institution scolaire forme de plus en plus précocement les enfants à l'apprentissage d'autres variétés linguistiques¹ en plus du français. Ajoutées à cette tendance, émergent aussi des pratiques sociales et linguistiques très ancrées localement qui correspondent à des formes diverses de « régionalismes ». Si, les enfants apprennent dès l'école primaire à parler anglais, ils peuvent également s'initier au breton ou au basque s'ils le souhaitent selon leur région de résidence.

Au sein de nombreuses institutions tels les milieux scolaires et professionnels, il existe une reconnaissance et promotion de quelques variétés linguistiques, et à l'inverse, une disqualification sociale d'autres langues, ce qui conduit les individus à hiérarchiser les langues, à leur accorder une plus ou moins grande valeur symbolique. On s'intéressera ici aux comportements et stratégies mises en place selon que la langue est régionale ou issue de l'immigration, locale ou internationale. Entre transmission et oubli, il s'agira d'analyser le devenir de ces langues d'une génération à une autre au regard du contexte national et de leur plus ou moins grande valorisation sociale.

Cet article vise donc à comprendre la place qu'occupent ces langues familiales par rapport au français, langue de la nation, mais aussi les unes par rapport aux autres. Dans un premier temps, la situation linguistique actuelle de la France sera présentée, en révélant le foisonnement des langues (Héran, Filhon et Deprez, 2002). Nous chercherons à décrire les comportements linguistiques des adultes selon qu'ils ont reçu de leurs parents une langue régionale (alsacien, breton...) ou une langue issue de l'immigration (polonais, portugais, arabe...) en liant cela à place prépondérante qu'occupe le français, langue nationale. Ainsi, il importera de montrer qu'historiquement s'est construite une hiérarchisation sociale entre les différentes langues. Enfin dans une dernière partie, nous étudierons plus concrètement comment se joue la transmission intergénérationnelle. Nous mettrons au jour les principaux déterminants de cette transmission et le sens accordé à celle-ci par les parents ou au contraire leurs motivations à ne pas transmettre leur langue natale.

Pour mener à bien cette recherche plusieurs types de données quantitatives et qualitatives ont été mobilisés. Tout d'abord, le volet linguistique de l'Enquête Famille de 1999 (Lefèvre et Filhon, 2005), apparée au recensement de la population a constitué une source de données inédite par la taille de l'échantillon – 360 000 personnes interrogées - et l'accent mis sur la transmission familiale. Dans le prolongement de cette enquête et en conservant notamment la formulation des questions, l'enquête *Histoire de Vie* (Insee, 2003) portait sur un échantillon moins important – 8 000 individus - mais permettait grâce à la richesse du questionnaire d'étudier en profondeur cet aspect linguistique. Parallèlement à l'exploitation de ces données quantitatives, des entretiens auprès d'adultes socialisés au moins dans une autre langue que le français ont été menés. Cette investigation s'est déroulée en deux temps et auprès de deux populations distinctes. Dans une première période, en 2002, une trentaine d'entretiens ont été

¹ Par variété linguistique, nous entendons l'ensemble des parlers quels que soient leur statut ou leur fonction sociale, c'est-à-dire qu'ils soient reconnus officiellement comme langue, dialecte ou bien patois.

réalisés en région parisienne auprès de parents migrants venus d’Afrique du Nord et parlant au moins l’arabe ou le berbère. Dans une seconde période, en 2005, d’autres entretiens ont été effectués dans deux régions de France métropolitaine, en Bretagne et en Alsace, auprès d’une population socialisée au moins en alsacien, en breton ou en gallo.

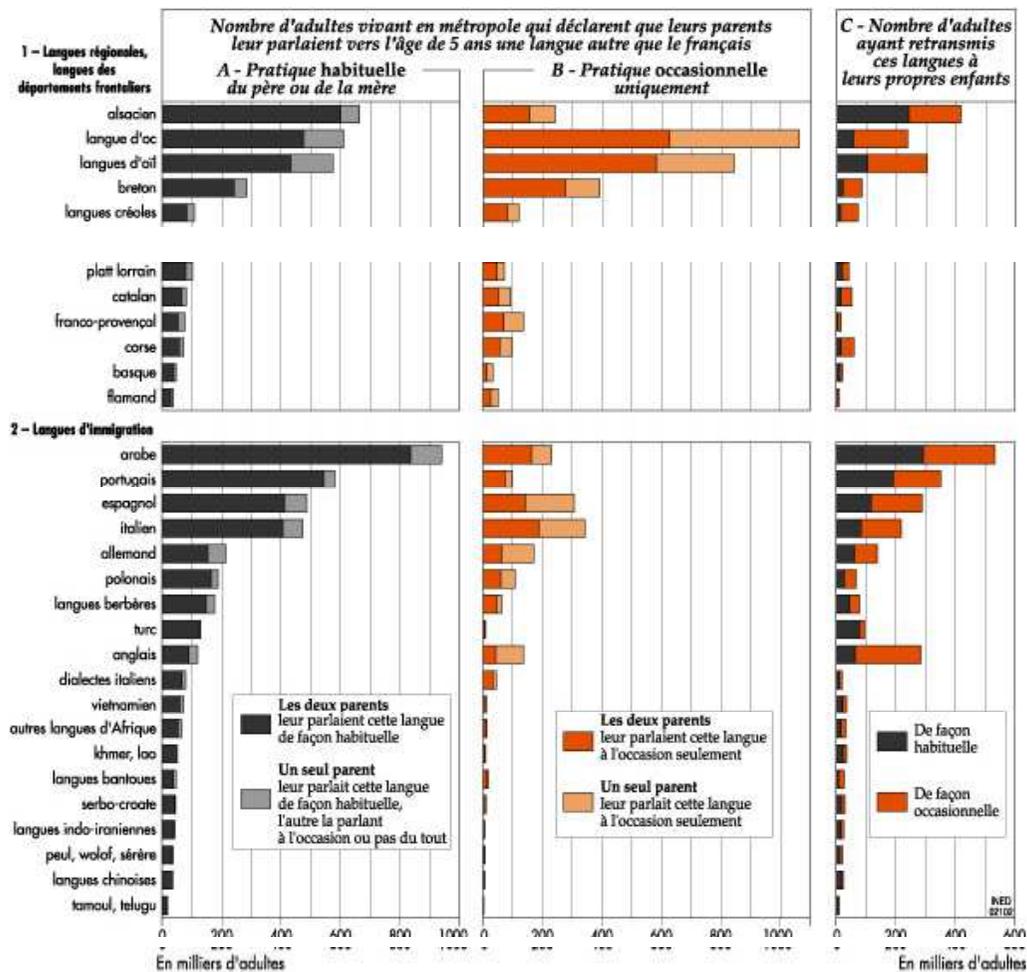
1. Le paysage linguistique de la France métropolitaine

Un foisonnement de langues mais une transmission différenciée

Tout d’abord, les résultats du volet linguistique de l’enquête Famille 1999 ont révélé un grand foisonnement de langues. Les adultes interrogés, quelles que soient leurs origines, sont nombreux à se souvenir que leurs parents leur parlaient, associée ou non au français, une autre langue : 26% des adultes vivant aujourd’hui en métropole, soit 11,5 millions de personnes. Six fois sur dix, cette langue a été transmise en même temps que le français. Dans la moitié des cas, il s’agit de langues régionales ou frontalières ; dans l’autre moitié des cas elles sont liées à l’immigration, et ont été transmises avant ou après l’installation en France.

Parmi les langues d’immigration, l’arabe et le portugais arrivent en tête, toutes deux ont principalement été reçues de façon « habituelle » par l’intermédiaire des deux parents (figure 1). Pour d’autres langues d’immigration plus ancienne, comme l’espagnol ou l’italien, la part de transmission « occasionnelle » croît, et dans près de la moitié des cas cette transmission n’est issue que d’un seul parent. Le berbère arrive en septième position suivi de langues africaines et asiatiques qui rendent compte de la diversification des courants migratoires, et, dont le mode de transmission – le plus souvent habituel - signale une installation récente : on les a généralement reçues de ses deux parents au pays d’origine, avant la migration. Le turc offre un autre exemple de cette situation.

FIGURE 1 : PRINCIPALES LANGUES REÇUES ET TRANSMISES EN FRANCE EN 1999



Source : EHF 1999, Insee-Ined.

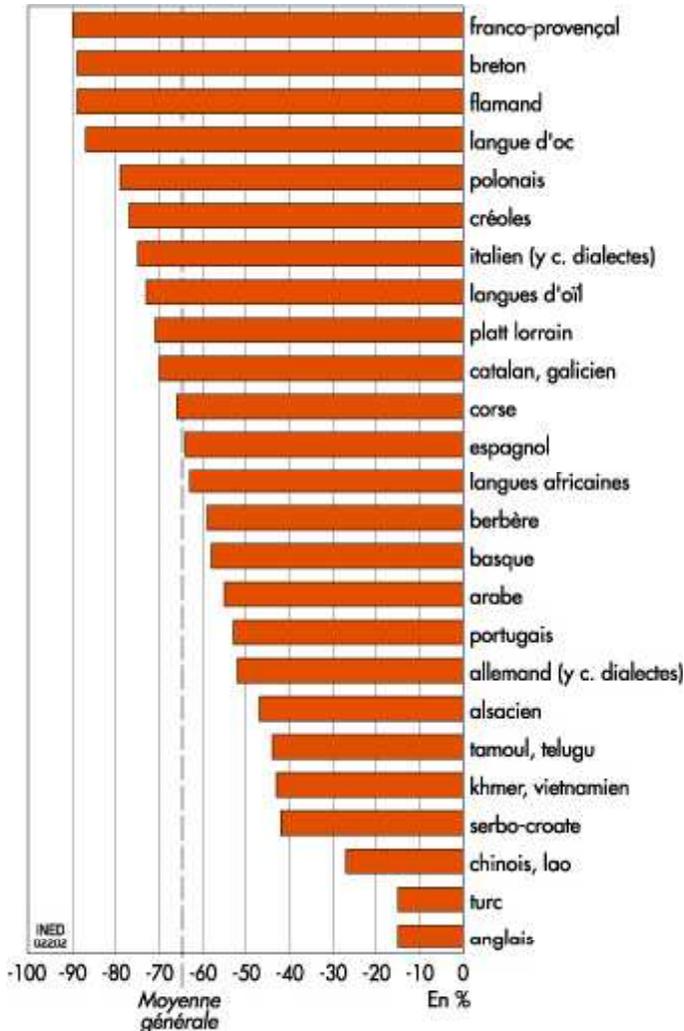
Tableau issu de Héran, Filhon, Deprez, 2002.

Champ : Adultes vivant en métropole

Après avoir questionné les adultes vivant actuellement en métropole sur les langues que leur parlaient leurs parents lorsqu'ils étaient enfant, il a été demandé dans un deuxième temps aux adultes, par l'intermédiaire du questionnaire de l'enquête Famille, en quelle(s) langue(s) ils ont eux-mêmes parlé à leurs jeunes enfants, sachant qu'un adulte peut multiplier la transmission à proportion du nombre de ses enfants, mais que tous n'en ont pas encore (figure 2).

FIGURE 2 : LA NON-RETRANSMISSION DES LANGUES D'UNE GÉNÉRATION À LA SUIVANTE

Part de pères qui n'ont pas parlé *habituellement* à leurs enfants de 5 ans la langue que leur propre père leur parlait *habituellement* à cet âge.



Source : EHF 1999, Insee-Ined.

Figure issue de Héran, Filhon, Deprez, 2002.

Champ: Hommes adultes vivant en métropole.

Seule la transmission des pères vers leurs enfants est ici représentée, mais les taux d'érosion des différentes langues sont similaires pour les mères

Dans l'ensemble, plus d'un tiers des parents à qui on a parlé « habituellement » une langue autre que le français dans l'enfance l'a retransmise « habituellement » à leurs enfants. On constate un maintien plus marqué d'une génération à l'autre des langues issues des migrations les plus récentes (turc, chinois, lao...). Arrive toutefois en tête l'anglais, l'une des langues internationales les plus usitées et une langue également enseignée sur les bancs de

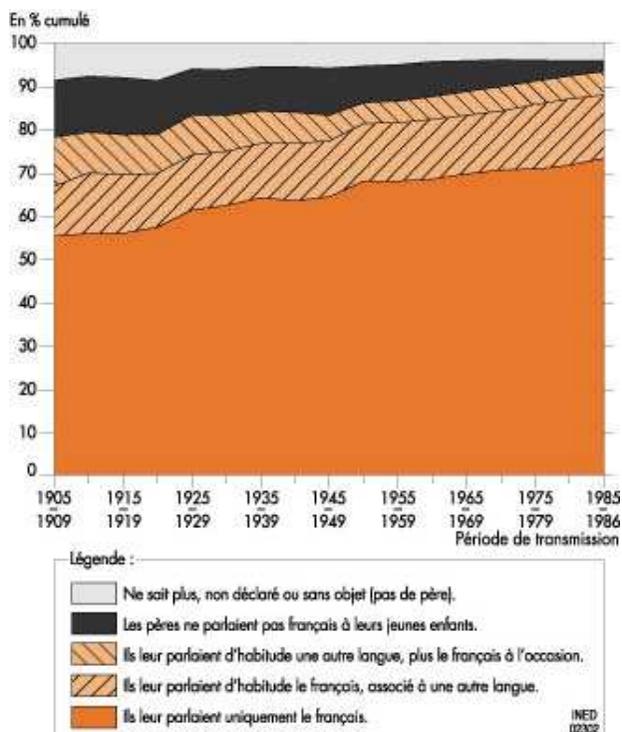
l'école. Il apparaît également que, parmi les langues régionales, c'est l'alsacien qui se conserve *a priori* le mieux d'une génération à l'autre (Duée, 2002 ; Filhon, 2005) suivi du basque.

Si l'on ne tient compte que de la retransmission des langues étrangères, on note dans l'ensemble une retransmission qui reste relativement élevée mais plus souvent associée au français et du même coup plus « occasionnelle ». Des adultes migrants à qui l'on n'a pas parlé français lorsqu'ils étaient enfants, les trois quart retransmettront cette même langue étrangère plus tard à leurs propres enfants, mais seuls un cinquième d'entre eux retransmettront uniquement cette langue étrangère (Clanché, 2002).

La place du français en métropole

« Le français sera seul en usage dans l'école », stipulait l'arrêté ministériel du 7 juin 1880 fixant le règlement des écoles primaires en France. « La langue de la République est le français », renchérit depuis 1992 l'article 2 de la Constitution. Si la part des adultes qui déclarent avoir « hérité » une langue étrangère de leurs parents a progressé en France, avec l'essor des migrations comme c'est le cas par exemple depuis la fin des années 1960 de l'arabe qui est devenu l'héritage linguistique de 3% des adultes vivant en France – quel que soit leur pays d'origine – au lieu de 1%, le français a toutefois occupé de plus en plus le terrain dans la transmission familiale au fil du XX^{ème} siècle (figure 3).

FIGURE 3 : LE FRANÇAIS AU FIL DU XX^{ÈME} SIÈCLE



Source : EHF 1999, Insee-Ined.

Figure issue de Héran, Filhon, Deprez, 2002.

Champ: Hommes adultes vivant en métropole.

Note : La figure se rapporte aux hommes mais les résultats sont similaires pour les femmes.

La tradition monolingue de la France est en partie héritée de la Révolution française, période durant laquelle va naître ce lien d'inhérence entre langue et nation supposant qu'à travers une seule et unique langue nationale, la République serait unie et indivisible. Ainsi Jules Michelet débute son ouvrage *Tableau de la France* par cette phrase : « L'histoire de France commence avec la langue française. La langue est le signe principal d'une nationalité », et poursuit sur la diversité du pays, des paysages et des mœurs (Michelet, [1^{ère} édition 1833], 1995). Cette politique linguistique jacobine a eu des répercussions certaines sur la place faite aux autres langues par les institutions et sur la transmission de ces variétés linguistiques par les individus.

Concrètement, l'unification linguistique du pays s'est réalisée progressivement par le biais notamment de la mise en place du service militaire, de l'école « gratuite, laïque et obligatoire ». L'urbanisation progressive du pays, la révolution des transports et la place croissante que va prendre l'administration contribuent également à la diffusion du français. Le processus d'unification s'accélère à partir de la Première guerre mondiale, les hommes venus de provinces diverses étant conduits à se côtoyer et donc à utiliser une langue commune. Cette valorisation croissante de la langue française a entraîné parallèlement une dévalorisation des autres variétés linguistiques anciennement parlées quotidiennement comme le breton, les langues d'Oïl, d'Oc etc. Ainsi, au fil du XX^{ème} siècle, le monopole du français n'a cessé de croître sur le territoire français et bien au-delà.

Cette francisation du pays a contribué à l'introduction d'une hiérarchie entre les langues, le français étant la langue des lettrés, des urbains, de l'élite bénéficiant donc d'une valeur symbolique forte (Bourdieu, 1982). En revanche, la reconnaissance des autres langues de France se fait difficilement. Il faut attendre les années 1950 pour qu'une législation sur les langues minoritaires et régionales soit mise en place. La loi du 11 janvier 1951, dite Loi Deixonne a deux objectifs : préserver la langue française et reconnaître l'existence des langues régionales (Leclerc, 2007). La deuxième étape dans la reconnaissance des langues régionales date de 1975. Il s'agit là de la loi Haby qui va réformer l'enseignement en France par l'introduction du collège unique. Sur la question des langues, un article stipule qu'à la demande des minorités régionales, les établissements scolaires doivent organiser un enseignement de cette langue.

Certes, le français est désormais la langue dominante en France. Mais il semble avoir perdu de son prestige à l'étranger au cours des années 1960, et l'État s'inquiète de la domination croissante de l'anglais perçue comme langue de la puissance économique, scientifique et militaire (Saint Robert de, 2000). C'est pourquoi, malgré ces premières lois en faveur des langues régionales, les discours politiques attestent surtout de leur volonté de valoriser la langue française et de la situation encore précaire des autres langues. En 1994 est adoptée une législation linguistique dont l'objectif est d'assurer l'emploi du français dans toutes les sphères de la vie sociale. Cette « loi Toubon » est instaurée avant tout dans le but de se prémunir de l'avancée d'autres langues internationales que vis à vis des langues minoritaires² de France. Si à l'origine, les langues régionales ont été reléguées au statut de « patois » pour permettre au français de devenir langue d'État, aujourd'hui, l'utilisation des langues minoritaires ne saurait remettre en question le monopole du français. Les inquiétudes sont plutôt liées à la place croissante qu'occupent des langues comme l'anglais principalement ou l'espagnol secondairement. C'est pourquoi, même si la reconnaissance des langues et cultures régionales se fait progressivement, elles sont souvent jugées inutiles.

² Les langues dites minoritaires et langues régionales sont les « Langues de France ».

2. Les principaux mécanismes de transmission linguistique

Dans un tel contexte de profusion de variétés linguistiques parlées mais aussi d'une domination symbolique forte du français sur ces autres langues, il importe de saisir les principaux mécanismes de transmission intergénérationnels. Et notamment, le maintien d'un parler dépend-il principalement du profil des locuteurs ou bien du statut de la langue ?

Les déterminants : profil des transmetteurs potentiels mais aussi de la langue à transmettre

Le maintien d'autres langues que le français est lié à la catégorie socioprofessionnelle, à l'âge, au lieu de naissance, au type de trajectoire géographique ou encore à la présence ou non du français dans le foyer (tableau 1). En effet, il apparaît tout d'abord que ce sont les agriculteurs, les indépendants et les inactifs qui transmettent « toutes choses égales par ailleurs » le plus leur langue. Il s'agit là pour les deux premiers cas, de professions ancrées localement sur un territoire ce qui favorise le maintien des pratiques linguistiques. Dans le prolongement, avoir connu une trajectoire uniquement en milieu rural ou au contraire uniquement en milieu urbain est également propice à la transmission linguistique. Plus précisément, c'est en contexte rural que les langues régionales sont les plus usitées et inversement, c'est en milieu urbain que les langues issues de l'immigration sont les plus pratiquées (Filion et Guérin, 2006). Être né hors de France et ne pas avoir reçu le français dans son enfance sont des facteurs positifs pour la transmission à la génération suivante d'une langue autre que le français. De même, les parents qui ont le sentiment de ne pas bien parler français ou/et qui sont gênés dans son utilisation vont davantage se tourner vers leur langue première et la léguer à leur progéniture. Par ailleurs, on note également un effet propre de l'âge : ce sont les parents les plus jeunes qui déclarent le plus avoir transmis leur langue natale à leurs enfants. En revanche, on constate qu'entre mères et pères il n'y a pas de différences significatives sur le maintien de l'idiome à la génération suivante.

À situation comparable en termes d'âge, de milieu social, de trajectoire géographique, des différences subsistent dans la retransmission de ces langues, l'alsacien et l'anglais restant deux fois plus souvent transmis que l'arabe « toutes choses égales par ailleurs ». Ces écarts de transmission témoignent donc aussi pour certains parents de stratégies, au sens où certaines langues sont volontairement parlées aux enfants dans l'idée qu'elles pourront être valorisées socialement.

Il existe bien une domination symbolique de la langue française sur les autres parlers au niveau national, ce qui ne facilite pas la transmission d'autres variétés linguistiques. L'imposition d'une langue officielle rendue progressivement légitime tend en effet à dévaluer les autres pratiques. Cependant, il existe aussi une hiérarchie entre les autres langues régionales ou issues de l'immigration. Ce classement sur le marché linguistique (Bourdieu, 1982) se comprend au regard des groupes sociaux porteurs de ces langues. En effet, la diffusion d'une langue progresse dans le même sens que le pouvoir d'achat des personnes l'ayant comme langue première (Grin, 1999). En outre, contrairement à d'autres biens, la « valeur » d'une langue augmente avec le nombre de locuteurs (John et Yi, 1996). L'institution scolaire participe également à cette hiérarchisation puisque, si le plurilinguisme y est de plus en plus favorisé, seules quelques langues sont majoritairement enseignées.

TABLEAU 1 : TRANSMISSION AUX ENFANTS DE LA LANGUE REÇUE – AUTRE QUE LE FRANÇAIS - PAR LES PARENTS DANS LEUR ENFANCE.

	Transmission
	odds ratio test
CSP	
Agriculteur	3,88 ***
Indépendant	2,04 ***
Cadre	1,07 ns
Profession intermédiaire	1,01 ns
<i>Employé</i>	<i>Ref</i>
Ouvrier	1,47 **
Inactif	3,28 ***
Sexe	
Homme	0,81 ns
<i>Femme</i>	<i>Ref</i>
Age	
moins de 45 ans	1,43 **
<i>Entre 45 et 60 ans</i>	<i>Ref</i>
Plus de 60 ans	1,06 ns
Niveau d'études	
Inférieur au bac	1,04 ns
<i>Bac et plus</i>	<i>Ref</i>
Pays de naissance	
<i>France</i>	<i>Ref</i>
Etranger	2 ***
Trajectoire résidentielle	
uniquement en milieu rural	2,24 ***
uniquement en milieu urbain	1,42 **
<i>mixte</i>	<i>Ref</i>
A reçu le français de ses parents	
<i>oui</i>	<i>Ref</i>
non	2,2 ***
Langue reçue dans l'enfance	
<i>Arabe</i>	<i>Ref</i>
Patois de France	0,45 ***
Portugais	0,88 ns
Espagnol	0,61 **
Italien	0,4 ***
Alsacien	2,13 ***
Polonais	0,28 ***
Breton	0,22 ***
Anglais	2,05 *
Rapport subjectif à la langue française	
Sentiment de ne pas bien parler mais pas gêné	2,67 ***
Sentiment de ne pas bien parler et gêné	5,1 ***
Sentiment de bien parler mais gêné	2,83 ***
<i>Sentiment de bien parler et pas gêné</i>	<i>Ref</i>

Champ : Ensemble des personnes ayant déclaré au moins un enfant et ayant reçu dans leur enfance de leur-s parent-s l'une des neuf langues les plus citées dans l'enquête Histoire de Vie-Construction des Identités.

Lecture : Modèle logit. La situation de référence est signalée en italique. L'odds ratio indique le rapport entre la chance de la modalité observée et celle de la situation de référence. Par exemple, « toutes choses égales par ailleurs », les parents exerçant comme « indépendant » ont deux fois plus de chances de transmettre leur langue que les employés. La colonne test donne la significativité de chaque coefficient du modèle à partir test du khi-deux de Wald : *** significatif au seuil de 1%, ** 5% et * 10%, ns signifie non significatif.

Cette transmission linguistique à la génération suivante n'est donc pas sans lien avec le statut attribué à ces différentes variétés linguistiques (Filhon, 2004). En effet, les langues n'ayant pas la même valeur sur le marché linguistique, elles sont plus ou moins valorisées même par les parents. La retransmission se fait majoritairement lorsque les parents se sentent en insécurité face à la langue française et préfèrent utiliser leur langue première ce qui est surtout le cas de personnes faiblement scolarisées, n'ayant pas pu s'initier à l'apprentissage de la langue française. La retransmission de l'anglais échappe à cette règle puisque ce sont les cadres ou professions intermédiaires qui retransmettent le plus fortement cette langue. Ils sont 69% à léguer cet héritage à leur descendance contre seulement 45% parmi ceux occupant une position d'employé ou d'ouvrier. L'anglais est donc la seule langue qui est davantage transmise aux jeunes par les adultes les plus dotés socialement. Alors que la pratique d'une autre langue que le français est considérée comme étant « la richesse du pauvre » (Héran, 1993) la pratique de l'anglais fait figure d'exception. En outre, cet écart de transmission, d'un milieu social d'appartenance à un autre, est plus ou moins important selon les langues. Ainsi, l'italien et l'alsacien sont quasiment autant maintenues d'une génération à la suivante quelle que soit la catégorie sociale, alors que d'autres langues comme le portugais ou l'arabe sont nettement plus retransmises par les classes populaires (Tableau 2). Ces différences peuvent sans doute s'expliquer par rapport au contexte géographique. Certaines langues comme l'alsacien ou l'italien sont des parlers frontaliers qui pourront facilement être valorisés professionnellement par exemple et qui ont donc pu être transmises à cette fin.

TABLEAU 2 : TAUX DE TRANSMISSION DES PRINCIPALES LANGUES SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES ET LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PARENT TRANSMETTEUR (EN POURCENTAGES)

Niveau d'études	Arabe	"Patois" de France	Portugais	Espagnol	Italien	Alsacien	Polonais	Breton	Anglais
1er cycle d'enseign. gén. au plus	71	31	68	44	31	59	18	19	ns
Etudes sup. au 1er cycle	43	16	44	34	31	54	19	3	62
Catégorie socio-prof.									
Cadre ou prof. intermédiaire	39	11	39	21	31	51	13	6	69
Employé ou ouvrier	58	22	61	38	28	55	20	14	45
Ensemble	61	25	61	38	31	56	19	12	61

Source : Enquête Histoire de Vie (Insee, 2003).

Champ : Ensemble des adultes ayant au moins un enfant et qui ont reçu dans leur enfance une autre langue que le français. Ont été pris en compte les parents occupant la position de cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les agriculteurs et indépendants ne font pas partie ici des deux catégories socioprofessionnelles comparées mais sont en revanche compris dans la population d'ensemble.

Le maintien d'une langue, sa transmission ou encore son apprentissage sur les bancs de l'école dépendent donc de son statut formel en tant que langue internationale ou non, langue véhiculaire ou vernaculaire ; mais pas seulement. L'image sociale d'une langue se construit également à partir de son statut informel (Dabène, 1997). Ainsi, les représentations positives ou négatives des langues sont basées sur des critères économique, social, culturel et affectif. Évidemment, ces jugements évoluent dans le temps et les critères ne sont pas forcément tous en adéquation. Par exemple, en France, l'arabe bénéficie d'un certain prestige culturel mais aussi d'une stigmatisation du fait de la position sociale de ses locuteurs (Wynants, 1999).

Cette image sociale accolée aux langues est plus ou moins perçue par les parents transmetteurs. Comme nous allons l'analyser à présent, le statut et la fonction de chacune des langues peuvent inciter ou non à sa transmission.

Le sens donné par les parents à la transmission ou non transmission de leur langue natale

Parler sa langue natale à ses enfants ne découle pas nécessairement d'une décision objective, c'est avant tout pour nombre de parents le seul outil de communication dont ils

disposent, ou tout du moins la langue avec laquelle ils sont le plus à l'aise. À l'heure actuelle, en France ceci est surtout vrai pour les nouveaux migrants mais il y a quelques décennies encore, certains locuteurs d'une langue régionale avaient principalement été socialisés en cette langue et maîtrisaient moins bien le français.

Par l'emploi d'une langue et sa transmission sont souvent exprimées l'idée de continuité, d'origine, de lignée. Ainsi, transmettre sa langue natale à ses enfants c'est permettre de garder le lien avec un territoire, avec des ancêtres. Tel est par exemple le discours d'Anis, un jeune homme né en France de parents marocains et qui parle arabe :

Anis : « la langue, je ne pense pas que je l'oublierai, je la transmettrai à mes enfants, je pense que ça leur servira. C'est les origines de leur père, de leurs grands-parents »

Comme l'écrit Rémi Lenoir (2003) « À cette conception de la famille comme un tout harmonieux, homogène, indivisible est aussi liée l'obsession de la permanence, de la continuité, de la perpétuation du groupe et de ce qui le fonde, ainsi que le rappellent les notions d'héritage, d'hérédité ou de succession et de « dynastie », ou encore de « saga ». C'est ce qu'exprime aussi la langue ordinaire qui associe à la notion de « famille » celles de souche et de racine, de lignée et de postérité, d'ascendance et de descendance » (p.46). C'est par l'intermédiaire de certaines valeurs et pratiques comme les pratiques linguistiques, et leur transmission, que justement la famille prend racine.

De même, Jeanne qui vit en Alsace et parle alsacien raconte :

« Je trouve qu'on ne devrait pas la perdre malgré tout. Ce sont quand même nos racines. L'Alsace elle a été traversée par plusieurs périodes qui ont fait notre espèce, notre accent, tout ça. Les traditions je pense que c'est quand même assez important (...) Ceux que nous appelons les Français, ils ne font pas tellement d'efforts quand ils sont en Alsace pour apprendre l'alsacien ».

En plus d'être un fil entre les générations, d'être le support, l'expression de la mémoire familiale, l'extrait d'entretien de Jeanne montre bien en quoi la langue est aussi un élément important dans la construction du « Nous ». Par l'intermédiaire de la langue est constitué le « Nous » les Alsaciens, « notre espèce » en opposition aux Autres qui sont ici les Français qui ne maîtrisent pas l'alsacien. Pour cette femme, la pratique de cette langue régionale est un élément important de son identité d'alsacienne et le seul fait d'habiter en Alsace n'est pas suffisant. L'identification au lieu passe par la langue. L'aspect temporel est également mis en avant dans son discours tout comme dans celui d'Anis où la lignée est implicitement mentionnée.

Ce « Nous » représente donc les différentes générations, il marque aussi l'opposition avec ceux qui ne font pas partie du groupe ; et enfin, c'est aussi un signe de complicité. La langue a en effet une dimension affective forte. Ainsi, Madeleine une femme socialisée en gallo explicite cela en comparant sa perception de cette variété linguistique avec celle de son mari :

« Il [son mari] l'a jamais vécu comme une langue ou comme une diversification du langage familial. Moi, je l'ai plutôt vécu comme ça. Pas comme une langue non plus, parce que je n'avais pas idée que le gallo était une langue, mais comme une espèce de connivence de langage familial ou de langage de travail, donc comme une communion, quelque part, d'autres choses. »

Parler une autre langue que le français, dans un contexte où cette langue est usitée dans toutes les sphères de la vie sociale, cela permet de créer, de renforcer comme le dit Madeleine cette « connivence », cette « communion ».

Parmi les personnes rencontrées, socialisées dans une autre langue que le français et qui n'ont pas transmis ensuite à leurs enfants, plusieurs raisons ont été invoquées. Bien sûr, pour certains, comme pour ceux qui ont transmis, il ne s'agit pas vraiment d'un choix mais plutôt d'une imposition progressive de la langue française dans la sphère familiale comme le raconte Djamilia, une mère algérienne de cinq enfants, au foyer, mariée avec un Algérien :

« On commence un peu en arabe et puis on se retrouve en français, mais beaucoup plus le français. Parfois on essaie... (...) je crois que c'est plus facile en français, ce n'est pas question du vocabulaire mais on vit dans un pays où y a que du français donc ; maintenant, quand je pars en Algérie je ne parle pas le français vous voyez, je ne sais pas comment vous expliquer. (...) Mais ici on essaie juste pour que les enfants apprennent, on essaie mais on se rend pas compte, ce n'est pas volontaire mais on se retrouve à parler français. »

La difficulté à transmettre sa langue natale est d'autant plus grande lorsqu'un seul des parents en est l'héritier. Ainsi, dans les couples linguistiquement mixtes, c'est très majoritairement la langue dominante, à savoir ici le français, qui est la seule variété transmise aux enfants. Le français est alors utilisé comme langue franche par des conjoints de langue différente (Deprez et Dreyfus, 1998). Lorsque l'un des deux parents a pour langue natale la principale langue utilisée dans le pays, l'autre conjoint marque clairement une rupture avec sa langue d'origine.

Toutefois, dans certains cas la non transmission est justifiée par les parents qui motivent ce choix. Deux principales raisons ont été citées par les locuteurs d'une langue régionale ou issue de l'immigration : l'inutilité d'une telle transmission et l'image sociale négative accolée aux locuteurs de cette langue.

Madeleine : « Ce qui a détruit le gallo, c'est que c'était considéré comme un patois, donc c'était une sous-langue, enfin, c'était pas une langue, c'était un sous-produit de ruraux qui ne savaient pas parler français (...) René [son mari] l'a vécu comme une tare, presque, de quelqu'un qui n'était même pas capable de s'exprimer en français. (...) Le breton a toujours été appelé « langue » et le gallo a été appelé « patois » en fait. C'est différent. (...) Le breton n'a jamais été, je dirais, pas dévalorisé mais il a été interdit, il a été refusé, il a été puni. Voilà, on a essayé de l'éradiquer, mais ça lui a fait aussi sa valeur. Le gallo, un patois ça devait disparaître avec la civilisation ! (rires) Quand les ruraux auraient été un peu éduqués, civilisés et scolarisés ça devait disparaître de ce monde. C'est pas tout à fait pareil, enfin il me semble que ce n'est pas tout à fait la même image, déjà la même image donc le même traitement social. »

Dans ses propos, Madeleine explique clairement en quoi la dévalorisation du gallo est liée d'une part au statut attribué à cette variété linguistique mais aussi d'autre part à l'image sociale accolée aux locuteurs de cette langue. Si le breton a historiquement connu une période de répression dans l'objectif de diffuser la langue française, il a toutefois une connotation sociale plus positive que le gallo qui reste une langue davantage orale, plus proche du français standard etc. Par ailleurs, outre le statut social de ce parler, les locuteurs du gallo sont également stigmatisés puisque, comme le dit Madeleine, ils sont considérés par l'extérieur comme un « sous-produit de ruraux qui ne savaient pas parler français ». Une telle image n'est évidemment pas sans conséquences sur la transmission à la génération suivante de la langue. De peur de voir leurs enfants subir des brimades, certains préfèrent ne pas leur parler leur langue natale.

Père de deux enfants, Khalid informaticien, originaire de Tunisie, ne leur a jamais transmis l'arabe, sa langue natale, même s'il le regrette un peu à présent. Son discours

manifeste une certaine appréhension à transmettre certains éléments de sa culture familiale, liée surtout à l'image véhiculée sur les jeunes de parents migrants.

« j'avais pas envie que mes enfants ils deviennent les musulmans de banlieue, ceux qui font l'islam par rattrapage et ils risquent même de mettre des bombes ; bon j'avais pas envie de ça (...) je parlais avec l'image très négative, je voulais pas trop parler de religion (...) mais avec l'âge c'est vrai que... mais en même temps y a des regrets, j'aurais souhaité transmettre l'arabe à mes enfants, leur apprendre l'islam peut-être mais de façon équilibrée parce que ça m'arrive de croiser des jeunes beurs qui essaient de faire l'islam par rattrapage et ça me fait peur. »

Le discours de ce père est empreint de contradictions. Il redoute d'un côté les critiques de sa famille qui lui reproche en quelque sorte d'avoir renié ses origines, mais d'un autre côté il craint aussi le regard de certains Français qui pourraient avoir une image négative de ses enfants. Lui et sa femme ont donc choisi de ne pas transmettre la langue arabe afin de se démarquer des « Arabes de banlieue » qui peuvent être mal perçus.

Conclusion

En France, l'unique langue nationale détient une valeur symbolique forte que les instances politiques veillent à maintenir. Les autres langues, issues de l'immigration ou régionales ne bénéficient pas toujours du même prestige et certaines sont même assez fortement stigmatisées. Dans un tel contexte, le plurilinguisme n'est pourtant pas chose rare et ce ne sont pas les langues les plus valorisées socialement qui sont les seules retransmises à la génération suivante. Mais, selon le statut formel et informel de ces différentes variétés linguistiques, il s'avère que les parents transmetteurs n'ont pas le même profil ni les mêmes motivations à léguer cet héritage. Si certaines de ces variétés linguistiques peuvent être promues à l'école ou sur le marché du travail, ce ne sont pas pour autant les seules raisons invoquées par les parents pour justifier leur maintien. Leurs motivations à transmettre sont parfois liées à des anticipations sur l'avenir mais plus généralement elles témoignent d'un attachement au passé et d'un devoir de faire perdurer la mémoire familiale. Enfin, si des parents et des enfants aspirent à ce que la langue familiale perdure, d'autres font le choix de ne transmettre que le français et ne voient pas d'intérêt à maintenir cette pratique culturelle.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU, Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.
- CLANCHE François, 2002, « Langues régionales, langues étrangères de l'héritage à la pratique », *Insee Première n° 830*, février.
- DABÈNE Louise, 1997, « L'image des langues et leur apprentissage », dans M. Matthey (dir.) *Les langues et leurs images*, Neuchâtel, IRDP, p. 19-23.

- DUÉE Michel, 2002, « L'alsacien, deuxième langue régionale de France », *Chiffres pour l'Alsace*, n° 12.
- FILHON A., 2005, « D'une langue régionale à l'autre » dans LEFÈVRE Cécile et FILHON Alexandra (/s la dir.) *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999* - Paris : Ined, Les Cahiers de l'Ined ; 156.
- FILHON Alexandra et GUÉRIN-PACE France, 2006, « Parcours migratoires et identités linguistiques », Rapport d'activité pour la MIRE-DRESS sur l'enquête Histoire de Vie – Construction des identités, Insee, 2003.
- GRIN François, 1999, « L'analyse économique de la dynamique des langues dans le contexte de la mondialisation », dans *La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation*, Actes du Séminaire de Québec du 30 novembre et 1^{er} décembre 1998.
- HERAN François, FILHON Alexandra, DEPRESZ Christine, 2002, « La dynamique des langues en France au fil du XX^{ème} siècle », *Population et Sociétés*, n° 376, février.
- JOHN Andrew et YI Kei-Mu, 1996, « Language, learning and location », The Jefferson Center for Political Economy, University of Virginia, *Discussion Paper* n° 264.
- LECLERC Jacques, 2007, « France » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFG, Université Laval. <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/europe>
- LEFÈVRE Cécile et FILHON Alexandra (/s la dir.) *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999* - Paris : Ined, Les Cahiers de l'Ined ; 156.
- LENOIR Rémi, 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris : Seuil.
- MICHELET Jules, 1995, *Tableau de la France*, Paris : Éditions Complexe. [1^{ère} édition 1833].
- SAINT ROBERT Marie-Josée de, 2000, *La politique de la langue française*, Paris : PUF (QSJ).
- WYNANTS Bernadette, 2001, « Les représentations à l'égard des compétences plurilinguistiques des francophones », *Français et Société*, n° 13, 38 pages.

